

LE PUY-SAINT-MARTINOIS

AVRIL 2024 / NUMERO 97



L'EDITORIAL DU MAIRE

Anthony CELERIEN

La nature reprend ses droits avec la belle saison qui arrive, même si elle ne s'était pas vraiment endormie avec un hiver un peu particulier cette année. Records de chaleur, pluies abondantes, pas ou peu de gel... L'optimiste que je suis se réjouira de la présence d'eau qui nous laisse espérer un été plus serein à ce sujet, et mettra de côté les questionnements à venir sur le dérèglement climatique qui nous prouve, saisons après saisons, qu'il est bien là.

Le printemps arrivant est aussi le temps des « urnes » : le 9 juin prochain, vous devrez exprimer vos voix pour renouveler le Parlement européen.

Il est souvent compliqué d'appréhender le rôle de l'Europe, cette Europe souvent décriée, cause de tous nos malheurs, dont les rouages nous paraissent opaques... aux dires des anti-européens ! Une élection n'est jamais anodine ou inutile. Que serait notre continent sans cette alliance créée à l'après-guerre, ce continent qui a été le théâtre des conflits les plus meurtriers. L'Europe a au moins le mérite de fédérer ces nations autrefois opposées... Est-ce inutile à l'heure où les bombes pleuvent sur l'Ukraine ?? Sans m'étaler sur la politique internationale, vous comprendrez l'importance et les enjeux de cette élection du 9 juin. Parmi les 24 listes proposées (!!), nul doute que vous trouverez

celle qui répond au mieux à vos espérances. Nos 81 députés représentant la France seront élus au suffrage universel direct, avec un seul tour, suivant un scrutin proportionnel : en clair, chaque voix exprimée compte, et chaque liste ayant obtenu au moins 5% des votes bénéficiera du nombre de sièges proportionnel à son nombre de voix. Exprimez-vous, et rendez-vous au bureau de vote le dimanche 9 juin. Sujet plus léger que la douce vie Puy-Saint-Martinoise : les manifestations emblématiques du village font leur retour, avec notamment la Foire aux fleurs le dimanche 21 avril qui évolue cette année en foire aux fleurs et jardins, avec plus de 60 exposants et une offre élargie au monde du jardin. Le Bœuf de Puy, le samedi 1er juin, lancera la saison estivale qui s'avère bien remplie. Nous en reparlerons dans le prochain numéro, mais une quantité d'évènements viendront rythmer la vie du village, fruit de ce dynamisme exceptionnel à Puy-Saint-Martin.

Dynamisme et convivialité au village, avec un lieu pour accueillir ces évènements : notre parc en pleine évolution, avec un réaménagement pensé avec vous, répondant au mieux aux attentes du plus grand nombre. Ces travaux sont aussi l'occasion d'implanter dans ce parc le four communal, qui lui aussi deviendra un lieu d'échange pour tous les Puy-Saint-Martinois. N'avez-vous pas remarqué depuis quelques temps ces nuées d'enfants qui en fin d'après-midi prennent possession de cet écrin de verdure ? Quoi de mieux qu'un espace public pour le public !

Voici donc le 97^{ème} numéro de votre journal municipal. Bonne lecture à toutes et tous !

DANS CE NUMERO

KALEIDOSCOPE.....	2
LES ELUS VOUS INFORMENT	3
PLEINS FEUX SUR LA VIE ASSOCIATIVE.....	15
DES TALENTS A LA UNE.....	22
INFOS PRATIQUES	23
AGENDA.....	24

Directeur de Rédaction : Anthony Célérien

Comité de Rédaction : Irène Maurin, Barbara Breheret, Claude Costechareyre, Céline Brachet

Conception : Anne-Marie Cahart

Impression : Veziant (Crest)



Opération nature propre



Soirée irlandaise



Atelier de Pâques à la Médiathèque



Rando des crêtes

ETAT CIVIL – JANVIER-AVRIL 2024



1 Naissance

Marko DUSSOPT né le 18 février 2024 à Montélimar

NB : Seuls figurent les noms des personnes ne s'étant pas opposées à une publication dans la presse

SECRETARIAT DE MAIRIE

L'accueil du secrétariat de Mairie est ouvert :

Lundi 9h00 -12h30

Mardi 9h00 -12h30

Mercredi - FERME

Jeudi 9h00-12h30

Vendredi 9h00-12h30 et 14h00-16h00

Vous pouvez nous joindre par mail

accueil@puysaintmartin.fr ou par téléphone au 04.75.90.16.70 aux horaires d'ouverture au public



Marine

Administration générale, comptabilité, ressources humaines
administration@puysaintmartin.fr

Céline

Accueil, état civil, urbanisme, communication
accueil@puysaintmartin.fr

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

ETAT CIVIL

Mariage et PACS : Prendre contact avec le secrétariat afin de fixer l'heure et la date du mariage ou du PACS. Il vous sera remis toutes les informations pour la constitution du dossier.

Son instruction se fera obligatoirement sur rendez-vous.

Reconnaissance anticipée : se rendre en mairie.

Demande de copie acte d'Etat Civil : la demande peut se faire par mail, sur le site internet de la commune ou directement à l'accueil du secrétariat (uniquement pour les naissances, mariages et décès survenus à Puy-Saint-Martin) et sur présentation d'une pièce d'identité. Aucun acte ne pourra être remis par mail.

Renouvellement de votre carte d'identité ou passeport : s'inscrire au préalable sur ANTS.GOUV.FR et prendre rendez-vous avec les mairies habilitées (Crest, Montélimar, Dieulefit, Poët Laval).

Pour toute autre demande d'acte d'état (changement de nom et prénom, légalisation de signature, etc...), présentez-vous à l'accueil du secrétariat.

Recensement militaire : Votre enfant a eu ou va avoir 16 ans ? Pensez à le faire recenser auprès de la mairie pour tous ses futurs examens.

URBANISME

Pour toute demande relative à l'urbanisme, il vous est possible de prendre rendez-vous avec notre élu référent au 04.75.90.16.70.

Pour le dépôt de vos dossiers d'urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de Construire, ERP, Autorisation de Travaux), vous avez **2 possibilités** :

* Déposer votre demande en ligne sur le site <https://www.montelimar-agglo.fr/> (choisir l'onglet au quotidien / autorisations d'urbanisme DIA / lien vers la plateforme),

* Déposer votre dossier à l'accueil au nombre d'exemplaires requis (toutes les informations sont à disposition sur <https://www.service-public.fr/>)

DIVERS

N'hésitez pas à nous communiquer votre nouveau justificatif de domicile pour la tenue des listes électorales. La municipalité offre aux nouveaux arrivants un moment de convivialité chaque début septembre.

COMMUNICATION

La commune dispose de plusieurs moyens de communication :

- **Facebook** : <https://www.facebook.com/mairiepuysaintmartin.fr>
- **Site internet** : <https://puysaintmartin.fr>
- Les panneaux d'affichage répartis sur la commune
- Panneau Pocket

Vous pouvez désormais consulter Panneau Pocket directement sur votre ordinateur sans télécharger l'application :

* Cliquer sur ce lien : <https://app.panneaupocket.com>

* Chercher la commune (recherche par code postal, commune ou recherche par département ou région).

Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

Par Claude COSTECHAREYRE, Irène MAURIN, Denis PERRIN et Anthony CELEREN

Dans le précédent Puy-Saint-Martinois, nous vous informions de la tenue d'une réunion publique, le 24 février, pour échanger avec vous sur la demande de l'Etat pour définir des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables sur le territoire de la commune de Puy-Saint-Martin.

Rappel de la commande : En vertu de la loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023, les municipalités sont tenues de définir, par le biais d'une délibération du conseil municipal et après une concertation publique, des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR).

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs.

En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables.

Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire.

Après un rappel par Monsieur le Maire de la loi APER, il a présenté sa vision des choses, précisant que Puy-Saint-Martin n'est pas concerné par tous les types d'énergies renouvelables : l'hydraulique, la géothermie profonde, tout ce qui touche aux réseaux de chaleur, ne sont pas réalisables sur le territoire communal. Reste le photovoltaïque, le solaire thermique, la méthanisation et l'éolien.

Sur le projet éolien en cours d'étude sur la commune, il a fait un point sur ce dossier qui sera instruit par les services de l'Etat d'ici cet été. Il a considéré que, sur ce sujet, les zones étaient de fait déterminées. Il a entendu les oppositions formulées par quelques participants.

Sur le photovoltaïque, des précisions sont données sur ses différentes formes : panneaux en toitures, sur bâtiments industriels, les ombrières, les cellules photovoltaïques au sol, sur les friches industrielles, et l'agrivoltaïque (un système étagé qui associe une production d'électricité photovoltaïque et une production agricole au-dessous de cette même surface).

Il a ensuite répondu à des questions, précisant, qu'à ce jour, il n'y a pas de projet porté par la municipalité sur le photovoltaïque, et que s'il y a des projets à venir, les bâtiments de France ne sont pas concernés.



Les participants se sont répartis ensuite en 3 groupes, ont débattu des zones possibles sur le territoire et des enjeux portés par le choix des énergies renouvelables. Il ressort les points suivants :

- La dimension esthétique est importante et par conséquent, pas de champ de panneaux photovoltaïques au sol et pas d'agrivoltaïsme sur plus d'un HA. Ce sont les lieux qui définissent le projet et autant que faire se peut dans des zones le moins visibles possible.
- Possibilité de mettre des ombrières sur les parkings artificialisés, accompagnés de récupérateurs d'eau, et de mettre des panneaux sur les toitures publiques, bâtiments agricoles et industriels, sur l'aire de covoiturage, la station d'épuration, le stade de foot, etc.
- Favoriser leur installation sur les constructions neuves
- Pourquoi pas des panneaux sur « les délaissés de la déviation » ?
- Pourquoi pas du petit éolien (en étant vigilant sur les nuisances sonores) et de la géothermie dans le cadre privé ?
- L'idée d'un projet de centrale villageoise mérite d'être approfondie, comme le recours à du matériel de seconde main. Un inventaire de l'existant peut être envisagé.

Le Conseil Municipal, tenant compte de ces suggestions et remarques, a pu ainsi délibérer lors de la séance du 28 mars.

Il a été décidé

- d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble du territoire communal (hors zones protégées ZNIEFF) pour le photovoltaïque sur les toitures de bâtiments, le solaire thermique et la géothermie de surface.

- d'instaurer une zone d'accélération sur la zone Ui (Zone artisanale) pour le photovoltaïque sur bâtiments commerciaux et sur ombrières de parking.
- d'instaurer une zone d'accélération sur l'aire de covoiturage présente au rond-point de la déviation route de Cléon d'Andran pour le photovoltaïque sur ombrière de parking.

- d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble de la zone A (Agricole) pour le photovoltaïque sur bâtiments agricoles existants et les projets de bâtiments ayant une utilité avérée pour l'exploitation agricole.
- d'instaurer une zone d'accélération pour l'énergie éolienne sur les parcelles du projet OursEole en cours d'instruction.

Le développement de projets photovoltaïques sur toitures constitue le cœur de l'activité des centrales villageoises

Par Michel BON

Mais, qu'est-ce qu'une centrale villageoise ?

C'est une société locale à gouvernance citoyenne qui porte des projets de production d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie à l'échelle du bassin de vie. Elle associe citoyens, collectivités et entreprises locales et contribue aux objectifs énergétiques du territoire en tenant compte de ses enjeux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc...) Elle fonctionne en réseau au sein d'une association dont les statuts prévoient une gouvernance par 4 collèges : collège des centrales villageoises (poids très majoritaire), collège des collectivités, collège des personnes morales de droit privé, collège des fondateurs. Les 4 collèges élisent un Conseil d'Administration. Le C.A. élit un bureau. Les instances dirigeantes sont appuyées par un Conseil scientifique et technique et par un Comité d'engagement. L'association accompagne aussi le développement de projets innovants : autoconsommation individuelle et collective, projets de sobriété énergétique, projets de réseau intelligent en milieu rural, mobilité électrique, développement des filières hydroélectricité et bois-énergie.

Pour plus d'info : www.centralesvillageoisedelalance.fr

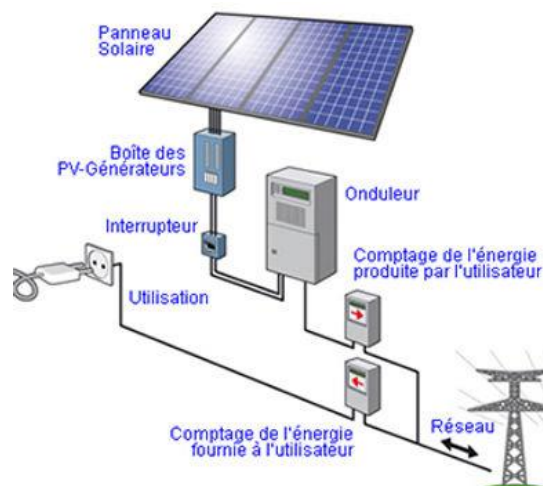


Schéma d'une centrale photovoltaïque

Localement il existe la Centrale Villageoise de la Lance dont le territoire est actuellement composé des communes suivantes : Comps, Crupies, Dieulefit, Le Poët Laval, Montjoux, Orcinas, Roche Saint Secret-Béconne, Teyssières, Valouse, Vesc, Aleyrac, La Bégude de Mazenc, Bézaudun, Bourdeaux, Bouvières, Eyzahut, Pont de Barret, Rochebaudin, Salettes, Souspierre, Les Tonils, Truinias.

A priori, la centrale de la Lance accepte des projets situés sur les communes limitrophes de son territoire (pour info Puy-Saint-Martin est limitrophe de Pont de Barret au niveau de la montagne de Ste Euphémie). Il n'est cependant pas interdit d'imaginer la création d'une centrale villageoise sur le bassin de vie de La Valdaine (Puy-Saint-Martin, Manas, Charols, Cléon d'Andran, Roynac, etc...).

CHARTE DE BON VOISINAGE



Les **travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que de **8h 30 à 12h et de 14h30 à 19h30**. Ces travaux sont **interdits les dimanches et jours fériés**.

Arrêté préfectoral N° 2015183-0024 Réglementant les bruits de voisinage sur le département de la Drôme

Le four à bois communal du parc.

Par Anthony CELERIEEN

Les travaux de réaménagement du parc Adèle Clément ont bel et bien débuté ! A cette occasion, notre écrin de verdure se dotera d'un nouvel espace convivial à disposition des Puy-Saint-Martinois. L'idée tourne depuis plusieurs années, et lorsque l'association Libertalia a souhaité s'engager pour que cette idée devienne réalité, la municipalité s'est tout de suite positionnée pour l'exécution.

Il prendra place aux abords de l'espace Adèle Clément, composé d'un abri couvert en charpente traditionnelle bois, et de tous les aménagements nécessaires pour recevoir ce four d'un diamètre de 110cm.



Ces travaux sont financés dans le cadre général de réaménagement du parc, supportés à 36% par la commune, 24% par le département et 40% par la région. L'association a souhaité également intervenir financièrement en édifiant la paillasse béton porteuse pour monter le four, avec dans son prolongement des plans de travail en inox pour pétrir, garnir les tartes et autres pizzas. Un grand merci à Libertalia pour cet engagement tant financier qu'humain, qui confirme une fois de plus que le travail commun association / municipalité porte ses fruits ! Libertalia a d'ailleurs ouvert une cagnotte en ligne pour que chacun puisse l'aider à financer cette contribution d'un montant estimé à 1200€. Si vous souhaitez les soutenir et amener votre pierre à l'édifice :

<https://www.helloasso.com/associations/libertalia26/collectes/construction-d-un-four-a-bois-associatif>

Le four communal devrait brûler ses premières bûches en juin. Il sera mis à disposition des Puy-Saint-Martinoises et Puy-Saint-Martinois ainsi qu'aux associations du village. Un dimanche par mois, Libertalia animera le four. Chacun pourra y faire cuire pizzas, tartes, gratins et autres pains. Un repas partagé s'en suivra, dans la convivialité Puy-Saint-Martinoise tant reconnue !

Villages d'avenir : une nouvelle ambition pour les petites communes rurales

Par Claude COSTECHAREYRE

Villages d'avenir est un programme qui s'adresse aux communes de moins de 3500 habitants. Piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires dans le cadre du plan France Ruralités, il vise à accompagner les plus petites communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Puy-Saint-Martin fait partie des 15 communes de la Drôme qui ont obtenu le label Villages d'avenir et depuis le mois de janvier 2024, nous sommes

accompagnés dans la réflexion sur la redynamisation et la valorisation du Centre bourg autour du Parc Adèle Clément, de la Mairie, du parking Zuco et du Champ de Mars. Cet accompagnement porte sur l'intervention d'experts en urbanisme, architectes et paysagistes pour nous aider à articuler le projet de la traverse, le projet du Parc Adèle Clément, le devenir des préfabriqués et la valorisation du Champ de Mars. Nous sommes également accompagnés sur la recherche des financements les mieux adaptés, pour concrétiser tous ces projets.

Dans le même temps, nous déposons un projet européen LEADER et si nous sommes retenus, cela nous permettra d'associer le plus grand nombre d'acteurs : associations, jeunes, parents, seniors et acteurs économiques, communes avoisinantes, Montélimar Agglo etc. ; un travail d'enquêtes, l'organisation de journées de réflexions nous permettront de répondre au mieux à l'idée que vous vous faites d'un Centre Bourg, de ses fonctions et de ses usages.

Un projet au long cours sur lequel nous vous tiendrons régulièrement au courant quant à ses avancées.

Villages d'avenir



Le Bœuf de Puy renaît de ses cendres

Par Patric CISTERNE

Il a connu l'an dernier un succès appréciable et cela en dépit d'une météo peu clémente ! Il vous donne rendez-vous le **samedi 1er juin 2024**.

Organisé par la mairie avec le soutien d'associations Puy-Saint-Martinoises comme par exemple l'Association d'Animation Rurale (AAR) l'an dernier et, cette année, avec « Un air de musique », il propose aux habitants du village un espace de rencontres, de découvertes, d'échanges.

L'an dernier, cela a débuté par une « brocante des passions » où certains villageois sont venus partager ce qui constitue leur « jardin secret » suivi d'un bœuf musical. Et au menu, dégustation du bœuf cuit sur un brasero.

Bien sûr, le Bœuf 2024 ressemblera à celui de 2023, c'est un bœuf ! Mais, il vous réserve peut-être des surprises ! Il ouvrira un programme estival de festivités alléchant.

Le Bœuf aimerait que vous soyez nombreux à y participer !



« L'espoir dans les ténèbres »

Par Irène MAURIN



La famille Moeung est installée à Puy-Saint-Martin depuis 6 ans.

A leur initiative, une journée a été organisée le 9 mars, qui a débuté à leur domicile par une cérémonie. Ce moment fort a permis de célébrer les 100 jours du décès de Madame Yi Phally Moeung, épouse de Soon Moeung.

Pour cette occasion, le rituel du culte à la défunte a été rendu et un repas traditionnel cambodgien a été offert aux parents et amis invités.

L'après-midi, la famille a présenté le film « L'espoir dans les ténèbres » à la Salle des fêtes. Il s'agit du récit de l'histoire de la famille Moeung durant le génocide des khmers rouges du 1975 à 1979.

Ce film réalisé par la famille elle-même, nous a projeté dans l'horreur de ce génocide. En effet, il retrace son parcours de vie dans ce moment difficile durant lequel le couple a perdu ses six enfants. Nous avons également mesuré la survie qui s'organisait à l'intérieur des communes populaires créées

par Pol Pot et le parti L'Angkar. Se perdre de vue puis se retrouver des années plus tard en France, c'est le vécu de Monsieur et Madame Moeung. La vie a repris alors ses droits et ils ont fondé une nouvelle famille. Des enfants sont nés dans un contexte enfin heureux !

Aujourd'hui, la famille Moeung lance une nouvelle association « Association Moeung Yi Phally » basée à Puy-Saint-Martin et qui a pour objectif principal l'entraide envers les personnes isolées. Les membres de l'association souhaitent aussi organiser des voyages et rencontres culturels, promouvoir l'éducation en France et à l'étranger, organiser des actions de solidarités en faveur des pays en guerre. Le projet à venir s'oriente vers un soutien au peuple ukrainien.

Merci encore pour ce moment intense et chargé d'espoir !



8 mars journée internationale des droits des femmes

Par Irène MAURIN

Une première rencontre a eu lieu à Puy-Saint-Martin pour mettre à l'honneur les femmes engagées dans les associations de notre village. Cette rencontre se voulait être une discussion libre afin d'aborder des sujets divers et variés sur la condition des femmes. De ce point de vue, c'est une réussite. Etaient présent(e)s 20 femmes, 3 femmes conseillères municipales, le maire et 4 conseillers municipaux.

Cette réunion s'est organisée autour de 3 axes :

- Une introduction reprenant des généralités sur la condition féminine,
- Un échange autour de quelques questions,
- Et un apéro partagé durant lequel les discussions se sont poursuivies.



L'introduction a repris les origines du 8 mars, les principales inégalités hommes/femmes, les avancées en matière de droits des femmes, les femmes qui ont marqué notre village avec l'événement de la liste présentée aux élections municipales de mars 1965 entièrement constituée de femmes.

La discussion s'est ensuite enclenchée autour des thèmes suivants :

- La question du genre
- Une inégalité existe aussi dans la façon de nommer le garçon qui peut être garçon et fils alors que la fille n'est que fille
- La question du nom de la femme lors du mariage
- Le refus dans certaines religions de s'adresser à une femme dans certaines circonstances
- La place de la femme dans les autres pays du monde
- La question des métiers plutôt féminins, les métiers de la santé, du social, du service à la personne plutôt féminins
- Les hommes accèdent plus facilement à des postes à responsabilités
- La place des femmes dans la religion
- L'éducation des filles et des garçons qui tend vers des différences
- La génération de nos mères ou grand-mères qui aiment parfois conseiller aux filles d'apprendre à tenir une maison

- La question des violences faites aux femmes.

En fin de débat, des propositions de poursuites ont été émises :

- A minima, refaire une rencontre tous les 8 mars
- Ouvrir un cahier en mairie pour y noter tous les événements et questions qui se posent sur ce sujet
- Faire vivre un café des femmes, au sein du tiers lieu par exemple
- Durant l'année, monter des ateliers sur les thèmes abordés ce 8 mars 2024 ou d'autres thèmes. En débattre et écrire sur ces sujets ou même faire des mini-conférences à partir de nos travaux.
- Ouvrir ces rencontres aux jeunes femmes.
- Un lieu d'écoute et de paroles pourraient être ouvert pour les femmes victimes de violences conjugales.

Nul doute, il y aura une suite à cette rencontre. Mais en attendant :

« Se battre est un devoir, tendre la main aux autres femmes une responsabilité, convaincre les hommes de la justesse de la cause une nécessité. » - Gisèle Halimi

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Par Irène MAURIN

Puy-Saint-Martin est doté d'un CCAS depuis bien des années. Celui-ci est très actif et mérite qu'on lui consacre quelques lignes dans ce nouveau numéro.

Le CCAS est composé de

- 4 bénévoles : Corinne Noyer, Patricia Plumel, Anne-Marie Cahart et Guy Verga
- 4 conseillers municipaux : Xavier Dugarreau, François Villien, Michel Daspe et Irène Maurin
- et le maire, qui est membre de droit.

La vice-présidente est Irène Maurin, désignée par vote.



Nous sommes amenés à aider individuellement des personnes en difficultés ponctuelles ou durables.

Les demandes de rendez-vous se font au secrétariat de mairie.

Les aides sont d'ordre financier, socio-psychologique ou administratif.

Nous sommes en lien avec les services sociaux du département ainsi que d'autres services plus spécialisés et travaillons en étroite collaboration avec toutes ces institutions. Ceci facilite l'orientation des personnes vers les services compétents. Les personnes sont reçues par Irène Maurin, élue, assistante sociale en retraite.

Nous respectons l'anonymat. Aucun nom de personnes ne sort de la commission. Les échanges sur les situations se font entre professionnels soumis au secret professionnel ou au secret médical et toujours avec l'accord des personnes concernées.

Ensuite les situations sont exposées devant la commission pour prendre les décisions en fonction des demandes et de la situation des personnes.

De façon plus collective, nous avons fait des actions d'information sur l'aide sociale, l'obligation alimentaire, l'allocation personnalisée d'autonomie, la prévention des chutes, l'aménagement d'un logement lorsqu'on devient

dépendant, l'alimentation, la famille et l'école, la révision du permis de conduire... Une action devrait voir le jour prochainement, sur le thème « seniors, comment garder la forme ? »

Nous aimons retrouver les aînés de notre village autour d'un repas de Noël coorganisé par les chasseurs, le CCAS, les élus, le Conseil Municipal des Jeunes. C'est un moment de rencontres et de partages très apprécié tant par les organisateurs que par nos invités.

Mais nos actions ne s'arrêtent pas aux frontières de notre village. Nous avons été amenés à orienter notre aide vers d'autres pays en organisant des collectes auxquelles les Puy-Saint-Martinois participent de façon très généreuse. L'Ukraine, le Maroc, l'Arménie en ont bénéficié. Nous avons accueilli des réfugiés, Albanais et Ukrainiens. Nous organiserons le 19 mai à 12h un repas arménien pour soutenir l'école du village d'Azamout en Arménie.

Pour toutes ces actions, la municipalité prévoit dans son budget annuel une somme consacrée au social.

Pour terminer, je formule des remerciements aux bénévoles du CCAS qui sont assidus aux réunions et participent aux actions, et un grand merci aux Puy-Saint-Martinois qui, par leurs dons, contribuent au bien-être de ceux qui souffrent.

Aides financières : changement en 2024 !

Le lancement de nouvelles initiatives visant à fournir un soutien financier au logement, avec des objectifs cruciaux tels que la stabilisation des domiciles des ménages, la réduction des disparités sociales en matière de logement, et la facilitation de l'accès à des habitations de qualité pour tous. Ces mesures ambitieuses ont pour but de rendre le logement plus accessible et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Une partie des aides réservées :

- Une assistance pour le règlement des factures, couvrant les dépenses liées à l'eau, au téléphone, à l'électricité et au gaz.
- Le chèque énergie, qui prend en charge les coûts liés à l'énergie, y compris les factures, les charges intégrées dans le loyer, ainsi que les travaux éligibles à MaPrimeRénov' effectués par des professionnels RGE.
- Réduction de vos factures d'électricité : contactez le 09 73 96 16 45 (service et appels gratuits)
- La prime "Coup de pouce chauffage" encourage le remplacement des chaudières par des systèmes plus efficaces, tels que les chaudières biomasse, les pompes à chaleur, les systèmes solaires, les raccordements à des réseaux de chaleur renouvelable, et les chauffages au bois performants.

D'autres formes d'assistance sont également disponibles. Pour obtenir plus d'informations sur l'ensemble des aides financières au logement, veuillez consulter le site web : <https://www.ecologie.gouv.fr/demarches/aides-financieres-au-logement>

PICO MOUTO, magasin de producteurs (trices) sur Puy-Saint-Martin

Un concept – un projet - un état d'esprit

Par Claude COSTECHAREYRE

« Pico Mouto » signifie l'outil, et l'ouvrier (le journalier) en occitan, en référence au paysan qui travaille la terre encore manuellement. Une appellation qui traduit bien l'esprit des 9 associés qui sont à l'origine de ce magasin de producteurs. Des femmes et des hommes qui mettent la relation entre l'agriculteur-producteur et le consommateur au cœur de la démarche. Il y aura toujours un producteur pour accueillir le consommateur et dialoguer avec lui.

« Nous avons fait le choix de fournir le magasin, avec des fermes dont les pratiques de cultures, d'élevages et de transformation sont certifiées en Agriculture Biologique (AB) et/ou labellisés en agroécologie (Nature et Progrès, S.I.M.P.L.E.S ...). **Nous souhaitons par ce biais, proposer à la clientèle, des produits de qualité et bons pour la santé, produits sur un territoire proche, qui s'inscrivent aussi dans une démarche agricole et éthique globale, tant par son mode de production que la rémunération juste des agriculteurs, le respect et la durabilité de notre environnement local par une agriculture paysanne** ».

C'est aussi une aventure humaine et collective dans laquelle chacune et chacun s'engagent à travers des échanges de pratiques et de savoir-faire, au service d'une agriculture responsable et digne, respectueuse de l'environnement. Le consommateur devient un partenaire du projet, parce qu'en choisissant le magasin de producteurs et en acceptant de payer parfois un peu plus cher, il décide aussi de promouvoir ce modèle de production.

L'offre sent bon la nature, le terroir et la proximité, avec bien évidemment tous les produits maraichers de saison et rien que de saison, comme une manière aussi d'éduquer le consommateur à respecter la saisonnalité des produits. Les viandes de porc, d'agneau et de bœuf, des conserves variées, le pain de « la paysanne boulangère », les fromages, les boissons, tous les produits de la naturopathie (baumes, tisanes, huiles essentielles),



auront toute leur place dans l'achalandage à venir, et la liste n'est pas exhaustive.

L'équipe de producteurs fondateurs est appelée à s'étoffer avec de nouveaux partenaires soumis à un contrôle exigeant de leurs pratiques, en cohérence avec les valeurs définies dans une charte qui s'impose à tous. Des « dépôts vendeurs » viendront ponctuellement compléter les assortiments, pour répondre au mieux à la demande qu'elle soit quantitative ou qualitative.

« Le choix de Puy-Saint-Martin s'est imposé naturellement. Un emplacement idéal, parce que central et accessible, par rapport aux différents lieux de production, un local disponible que nous sommes en train d'aménager nous-mêmes » précise Eva Chelépine, une des membres de l'équipe fondatrice. Elle pense par ailleurs, que chaque village devrait avoir son magasin de producteurs, une manière finalement, de revenir à des pratiques plus vertueuses et en harmonie avec une nature trop souvent bafouée.

Nul doute que les habitants de Puy-Saint-Martin et d'ailleurs sauront réserver le meilleur accueil à Pico Mouto, situé près du rond-point de Manas, et qui ouvrira ses portes au public prochainement.

Le Festival du Printemps : « Saveurs Théâtrales »

Par Patric CISTERNE

« Magique ! », voilà le commentaire d'une spectatrice attrapée au vol lors du festival de théâtre « *Saveurs théâtrales* » de Puy-Saint-Martin. Pendant 4 jours, les représentations se sont succédées dans la Salle des fêtes du village. Entre les spectacles, les spectateurs, les acteurs, les bénévoles se retrouvaient autour de la buvette ; le vendredi, ils ont partagé la soupe, le samedi, des assiettes garnies. Un menu copieux et varié de spectacles leur a été offert : lecture théâtrale, commedia dell'arte, théâtre d'improvisation... Le théâtre du Fenouillet, et en particulier son fondateur Alain Bauguil et son animateur Axel Van Exter, s'est particulièrement mis en valeur en présentant une rétrospective théâtralisée avec talent de leurs dix derniers spectacles et par un monologue impressionnant. Pour cette première édition du festival, ils étaient les invités d'honneur.

Un grand merci également pour leur talent à tous les acteurs, en particulier Olivia et Sébastien de Mirandolina, la troupe de « Si je serais », et Alain Fert, Damien Jecquier et Vincent Dupin pour Improloco.

Un rare esprit de convivialité, de rencontres, a régné entre acteurs (dont l'implication dans le festival tant dans son animation que son organisation est à souligner),

bénévoles et spectateurs (combien il était plaisant de retrouver de soir en soir ceux qui avaient fait le choix de venir à tous les spectacles !). Une même attente, une même énergie régnaient entre eux.

Initiative de la mairie, réalisée grâce à une co-production avec l'AAR, le festival a été organisé par un collectif regroupant conseillers municipaux, membres de l'AAR, acteurs et villageois.

Ce collectif a voulu un festival ancré dans le terroir local (Puy-Saint-Martin et les villages voisins) animé par les artistes du « coin », convivial et offrant une programmation variée et de qualité. Il semble bien avoir trouvé cette identité faite de proximité, d'échange et d'ambition. Être source de plaisirs partagés !

Bref, aventures réussies !

Alors on continue ? C'était la volonté de tous dans le collectif organisateur. Un spectateur est venu me saluer alors que le festival éteignait ses feux : « À l'année prochaine ! » me dit-il en sortant.

À l'année prochaine donc ! Nous fêterons l'arrivée du printemps ensemble.



Le Budget 2024 à Puy-Saint-Martin Comment le BUDGET de notre commune est-il élaboré ?

Par Odile ASSELINEAU, Déléguée Finances / Budget



Avant de voter le projet de budget, l'équipe municipale travaille en commission, débat sur les différentes orientations à apporter au budget communal, chacun fait valoir ses visions et propositions, ses projets de travaux, pour enfin valider l'ensemble des dispositions en commission générale.

Il a fallu alors élaborer un projet global, qui tienne compte de ces demandes, qui fasse apparaître la façon dont elles seront financées (ce n'est pas toujours la partie la plus simple...), mais qui tienne compte bien sûr d'autres postes de dépenses... incontournables ceux-ci : il suffit de citer par exemple les dépenses de personnel, d'énergie, l'adhésion au Service d'Incendie (SDIS)... pour comprendre qu'il y a des charges inévitables.

Des arbitrages ont dû avoir lieu, des choix ont dû être faits afin de pouvoir assurer un budget équilibré et sain.

C'est dire que l'anticipation a été de mise afin de pouvoir voter le projet définitif avant le 15 avril, date limite fixée par les autorités.

Présenté au Conseil Municipal le jeudi 28 mars 2024, le BUDGET 2024 a été voté à l'unanimité selon la présentation ci-après.

Cependant cet acte budgétaire est prévisionnel, et pourra être complété ou modifié en cours d'année par un Budget Supplémentaire ou des Décisions Modificatives.

Qu'en est-il en définitive ? Tout ce qui a fait l'objet des différentes concertations se retrouve dans notre budget, et traduit la double action de la municipalité :

Les perspectives à court terme, celles qui traduisent l'action quotidienne en quelque sorte, et qui sont inscrites dans la SECTION DE FONCTIONNEMENT, constituée de charges courantes nécessaires au fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine, et qui reviennent chaque année.

Les perspectives à long terme, celles qui concernent des opérations qui traduisent une modification du patrimoine de la commune, et qui sont inscrites en SECTION d'INVESTISSEMENT.

Notre commune a en outre la chance de disposer de fonds propres (que l'on pourrait comparer à un livret d'Épargne) constitués des résultats des exercices antérieurs et de ceux de l'année 2023, qui vont être injectés dans le budget, en complément des recettes fiscales ou autres.

FONDS PROPRES (RESERVES)	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Résultat de clôture global 2023
EXCEDENT GLOBAL	322 701,16 €	33 015,79 €	355 716,95 €

LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT 2024 & LEUR PROVENANCE

FONDS PROPRES (RESERVES)	322. 701,16 € (- 30.000 € affectés en investissement) = 292.701,16 €	442.471,16 € RESSOURCES PROPRES
PRODUITS DE SERVICES ET DE GESTION	149 770,00 €	
IMPOTS ET TAXES 2024	470 500,00 €	604 700,00 € RESSOURCES FISCALES
	134 200,00 €	
TOTAL DES RESSOURCES: 1 047 171,16€		

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET LEURS AFFECTATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES 2024



- Charges de Personnel
- Charges Générales
- Virement Section Investissement
- Autres charges de gestion courante

CHARGES DE PERSONNEL - 360 000,00 €

La commune emploie 12 agents, dont 2 nouveaux postes pour la gestion de la cantine, prise en charge par la commune au 01/02/2024 (gérée auparavant par l'Amicale Laïque).

CHARGES GENERALES 309 840,90 €

Couvrent toutes les dépenses de fonctionnement : maintenance, assurances, fournitures de matériels, chauffage, éclairage, travaux d'entretien, frais postaux et internet, fournitures de matériels, chauffage, éclairage, travaux d'entretien, contrats.....

VIREMENT en SECTION d'INVESTISSEMENT 133 900,00 €

Surplus disponible dégagé sur les dépenses, et affecté à l'investissement.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 139 430,26 €

Indemnités des élus, Service de Secours, Contribution à l'éclairage public, au regroupement intercommunal avec Roynac (cantine), Subventions aux Associations et au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

CHARGES EXCEPTIONNELLES en 2024 100 000,00 €

Solde à régler à l'AGGLO de Montélimar, suite au transfert de l'assainissement.

CHARGES FINANCIERES 4 000,00 €

Intérêts des emprunts 4 000 € (le capital est inscrit en investissement)

EMPRUNTS COMMUNAUX	FIN CONTRAT	ANNUALITES CAPITAL + INTERETS	Capital + Intérêts RESTANT DUS
EMPRUNT 2012, FIN REMBOURSEMENT	15/08/27	11 208,60 €	42 032,25 €
EMPRUNT 2015, FIN REMBOURSEMENT	22/11/30	6 204,80 €	43 433,66 €
EMPRUNT 2017, FIN REMBOURSEMENT	25/01/26	33 931,76 €	76 346,46 €
		51 345,16 €	161 812,37 €

A signaler qu'en janvier 2026, l'emprunt de 2017 représentant une charge annuelle de 33 931,76 € sera soldé, ce qui diminuera notablement les charges financières.

SECTION INVESTISSEMENT BUDGET 2024

DEPENSES 2024	382 067,05 €
REVERSEMENT part investissement due à l'AGGLO pour le transfert de l'assainissement	25 000,00 €
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS (CAPITAL)	47 500,00 €
ETUDES PREALABLES à TRAVAUX	30 000,00 €
<u>TRAVAUX PREVUS EN 2024</u>	
AMENAGEMENT PARC ADELE CLEMENT ET WC PUBLICS EXTERIEURS	82 764,00 €
ECLAIRAGE CHASTELAS (solde)	10 000,00 €
WC DU LOCAL INFIRMIERS	5 000,00 €
ENSEIGNES MAIRIE, SALLE DES FETES, MAISON DES LETTRES....	4 000,00 €
VISIOPHONE CLSH	2 500,00 €
INVESTISSEMENTS DIVERS	10 000,00 €
PROVISIONS POUR TRAVAUX à VENIR (DONT TRAVERSE)	165 303,05 €

RECETTES 2024	382 067,05 €
- RESERVES INVESTISSEMENT	33 015,79 €
- FONDS DIVERS (REVERSEMENT TVA/TAXES D'AMENAGEMENT)	45 000,00 €
- VIREMENT SUR RESERVES DE FONCTIONNEMENT	30 000,00 €
- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	133 900,00 €
- SUBVENTIONS à RECOUVRER (CHASTELAS & PARC ADELE CLEMENT)	68 364,00 €
- RESTE A REALISER A RECOUVRER (SUBVENTIONS ANTERIEURES)	67 185,00 €
- DEPRECIATIONS	4 602,26 €

Les travaux pour la Traverse ne sont pas budgétés pour le moment. Ils devraient faire l'objet d'un budget supplémentaire en cours d'année. Le Bureau d'Etudes effectue sur notre demande un étalement des travaux, suite à l'absence de subvention de la Région. Le Département nous soutient financièrement, une subvention d'Etat est demandée, et nous devrions financer le solde via un emprunt, à négocier prochainement.

Les prévisions étant posées, il ne reste plus à chaque élu municipal, chacun dans son domaine de compétences, à mettre en œuvre travaux et projets divers.

De belles et intéressantes perspectives pour 2024.

Subventions aux associations

Par **Claude COSTECHAREYRE**

A ce jour, Puy-Saint-Martin compte 20 associations déclarées en mairie et éligibles à un soutien financier pour accompagner une activité et/ou un projet. 15 d'entre elles ont présenté une demande de subventions pour l'année 2024. La dotation globale s'établit à 15 350 € pour cette année, en augmentation d'un peu plus de 3% par rapport à l'an dernier, dans un environnement budgétaire de plus en plus contraint. Deux éléments importants sont à prendre en compte :

- Le transfert de la gestion de la cantine scolaire qui désormais est municipale ; les 7 500 € attribués l'an dernier à l'Amicale Laïque rentrent désormais dans la gestion municipale ;

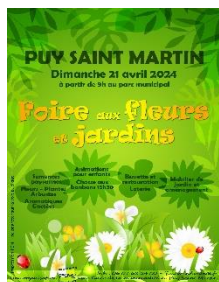
- Le montant de 15 350 € ne prend pas en compte l'ensemble des charges sur la mise à disposition gratuites de locaux (électricité, eau et charges diverses), d'équipements et matériels divers, le temps consacré par les agents techniques, au service de tous.

L'équipe municipale renouvelle ses remerciements pour la contribution associative, l'implication exemplaire des bénévoles et la qualité des manifestations organisées. La mobilisation régulière des élus, auprès des associations se poursuivra, avec la volonté de faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Le programme proposé par PSMi

Le printemps 2024 nous donne l'occasion de vous présenter notre nouveau logo. Celui-ci, créé avec talent par Emmanuel Delattre, témoigne du nouvel élan que nous entendons donner à nos activités.

Chaque membre de l'équipe a ainsi retroussé ses manches et voici les rendez-vous et activités que nous vous proposons :



Dimanche 21/04 : Nouvelle Foire aux Fleurs et Jardins

Plus de 60 exposants y sont attendus, présentant une offre élargie de fleurs, plantes, articles et prestations liées au monde des fleurs et jardins.

Chasse aux bonbons, animations pour les enfants, tombola, seront présentes comme chaque année. Mais aussi une animation musicale au moment du déjeuner qui vous permettra de profiter de manière encore plus conviviale de la restauration et de la buvette.

Ceux d'entre vous qui souhaitent faire partie des bénévoles et aider à la réussite de cette journée seront les bienvenus. Ils peuvent à cet effet contacter Jean-François Maurin au 06 07 68 24 00

(Re)découverte du village de Puy-Saint-Martin

Le Parcours Adèle Clément est en passe d'être entièrement rénové : nouveaux panneaux, nouveau graphisme, texte repris pour certains et fléchage amélioré.



Sur les pas d'Adèle ...

Cet ensemble sera mis en place avant la prochaine saison estivale. D'ores et déjà, un grand merci aux propriétaires privés qui nous permettent d'utiliser leurs murs pour apposer nos panneaux

Marché estival.

Il se tiendra comme précédemment sur le Champ de Mars, **chaque lundi soir du 24/06 au 26/08 et de 18h30 à 20h30 désormais.**

Plusieurs nouveaux exposants y prendront place à côté de certains que vous connaissez déjà.

L'animation musicale sera également au rendez-vous.

Tout sera fait pour que ce moment de convivialité perdure à Puy-Saint-Martin.

Cinéma

Rendez-vous enfin avec l'écran mobile de la F.O.L. et notre programmation cinéma :

Mardi 23/04 à 20h30
« Simple comme Sylvain »



Mardi 28/05 à 20h30
« Madame de Sévigné »



Association Festival Adèle Clément : Geek ou pas geek ?

Le mot Geek est un anglicisme qui désigne une personne passionnée par les nouveautés techniques (informatique, internet et jeux vidéo). Vous n'êtes pas de ceux-là ? Ça ne vous tente pas de flasher le QR Code que vous trouvez sur toutes les affiches annonçant le Festival Adèle Clément ? Pas non plus tenté.e de surfer sur le site Internet du Festival ou de vous rendre sur Hello Asso Festival Adèle Clément pour vous tenir informé.e des dernières nouveautés ? Vous préférez le contact direct ? Pas de souci. Patricia et les bénévoles de l'association Puy Média qui animent la médiathèque municipale se tiennent à votre écoute. Ils vous expliqueront que vous pouvez soutenir le Festival Adèle Clément qui se tiendra du 9 au 10 août 2024 selon la modalité de votre choix : adhérer à l'association (20€) ; faire un don ; réserver vos billets. On compte sur vous !

FESTIVAL DE VIOLONCELLE

**Vendredi 9
et
Samedi 10 Août 2024**

à PUY-SAINT-MARTIN
(26 - Drôme)

Jazz au Village 2024

Depuis de nombreuses années, Crest Jazz organise Jazz au Village à Puy-Saint-Martin en partenariat avec l'Association d'Animation Rurale (AAR) et la mairie.

Cette année, c'est JULIA RICHARD TRIO qui sera accueillie !

Ce groupe a reçu le 1^{er} prix du jury et le prix du public en 2023 au concours de Crest Jazz. Julia Richard, chanteuse contrebassiste autrice-compositrice, est accompagnée de Philippe Dallemagne (batterie) et Nathan Mollet (piano).

« Comment quelque chose d'aussi immense peut sortir d'un si petit être ? ». Cette question rhétorique, Julia se l'est vue poser un bon nombre de fois.

En effet, l'influence de grandes voix (Whitney Houston, Barbara Streisand, Ella Fitzgerald) et le contraste de taille entre elle et sa contrebasse ne passent pas inaperçue. C'est au détour de la pop et du jazz qu'elle s'est construit une identité de plus en plus forte et affirmée.

Samedi 6 juillet à 21 heures dans le Parc Adèle Clément de Puy-Saint-Martin.

Buvette et collation avant et après le concert !

Entrée 12 €, gratuit pour les moins de 15 ans

Billetterie : 09 51 20 57 02

Entrée : 12 €
Gratuit pour les - de 15 ans

JAZZ

AU VILLAGE

Parc de Puy-Saint-Martin

JULIA RICHARD TRIO

Samedi 6 juillet
à 21 heures

Buvette & collation

Billetterie : 09 51 20 57 02

Impression Deloche - 12 place des Ormeaux Valence

Le petit mot du Comité des Fêtes

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 14 mars : le bilan de l'année écoulée est très satisfaisant. Les membres du Comité des Fêtes ne peuvent que se féliciter de l'organisation des festivités 2023 couronnées de succès. Le bilan financier largement positif a été approuvé par l'ensemble des membres.

Aussi notre dynamique petite équipe est fière de vous présenter **la programmation 2024** :

13 Juillet 2024 ➔ Repas dansant avec DJ au Parc Adèle Clément.

30/31 Août 2024 ➔ VOGUE



Le vendredi : Un bal avec DJ.

Le samedi : Nous renouvellerons les traditionnelles Aubades, place Adèle Clément entre 10h30 et 12h accompagnés de la Pena Del Fuego (casse-croute et verre de l'amitié offerts par le Comité des Fêtes). Chacun pourra aider librement au financement de la vogue, une urne sera prévue à cet effet.

Ensuite nous déambulerons dans les rues du village avec quelques haltes chez nos restaurateurs partenaires jusqu'au démarrage des concours de pétanque.

Nous espérons une participation massive des Puy-Saint-Martinois afin de faire perdurer cette tradition. Si auparavant les Aubades nous entraînaient jusqu'au domicile des habitants, ce n'est aujourd'hui plus possible pour des raisons de sécurité.

La Pena Del Fuego ambiancera notre fête votive tout au long de la journée.

Le traditionnel GodiVogue sera suivi d'un bal avec la participation de l'orchestre de renom « Song Family ».

Des concours de pétanque, des forains, une buvette, tout au long de ce week-end...

Que l'enthousiasme et la solidarité guident nos projets !

Pour tout contact ou nouvelle adhésion : comitedesfetespuysaintmartin@gmail.com

Les sorties du CCPSM

Le CCPSM organise en 2024 de nombreuses sorties ouvertes à tous :

- Samedi 4 mai : la fête du vélo à Puy avec de nombreuses activités (balade à 10 et 14 heures, animations diverses).
- Les sorties pré-accueil (petites balades à thème, encadrées et commentées – venir avec sa bicyclette). Départ de la salle des fêtes de Puy à 13 heures 30.
 - Samedi 13 avril : Salettes et Souspierre.
 - Dimanche 28 avril : Les gorges de la Rimandoule.
 - Samedi 11 mai : Les villages perchés.
 - Dimanche 26 mai : Les clochers de la Valdaine.
 - Samedi 8 juin : La forêt de Saou et ses légendes.
 - Dimanche 22 juin : Le village de Puygiron.
- La Cyclo Découverte® : samedi 15 juin autour des villages perchés.
- La semaine cyclo du dimanche 7 au vendredi 12 juillet.
- La randonnée "spécifique féminines" samedi 5 octobre avec la visite du musée de la soie à Taulignan
- Les "Balcons de la Valdaine" samedi 14 septembre avec 3 circuits (familles env. 30 kms, 70 kms et le brevet 100 kms).
- Sans oublier les mercuriales (sorties du mercredi) et les saturnales le samedi.





Médiathèque municipale/association Puy-Média : un duo de choc !

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 8 mars 2024, il a d'abord été rappelé que la médiathèque municipale comporte en son sein deux entités distinctes : la mairie qui prête les locaux, le mobilier, emploie une personne à plein temps et verse une subvention permettant d'assurer les missions de la structure ; l'association Puy-Média à laquelle la municipalité confie la gestion du fonctionnement. Une convention est signée entre les deux parties. « L'association fonctionne grâce à une équipe de bénévoles très investie, déclare Gilbert Besset, président de Puy-Média ». Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 240 jours d'ouverture au public ; 206 lecteurs actifs ; 4513 prêts de livres (sans compter les prêts audio et vidéo) ; 2795 € d'achats ; 3178 documents en fonds propre.

« Notre première mission, poursuit Gilbert Besset, est la diffusion de la culture auprès des habitants de la commune et de ses environs ». Parmi les habitants, les enfants d'abord ! Tous les mardis, la médiathèque reçoit le périscolaire et accueille le lundi deux classes de l'école municipale une fois toutes les deux semaines. Sans compter les Ciné goûter (le mardi après-midi, pendant les vacances scolaires) ; les ateliers de Pâques et de Noël qui proposent de créer des objets ; des séances

« BBlecteurs » ; des ateliers musique et des spectacles. Mais les plus grands ne sont pas oubliés pour autant ! C'est à eux que s'adressent les soirées jeux de société (1^{er} samedi du mois), les soirées jeux de cartes (3^{ème} mercredi du mois) ; des concerts, représentations théâtrales, expositions, et concours. Et tout ça dans une ambiance cosy car la décoration change selon les saisons (voir photo).



Le thème du moment : les animaux de la ferme.

Nos animations à venir :

Chemin des mots

Une soirée conviviale pour jouer avec les mots qui nous plaisent et nous amusent, les livres que nous aimons et les auteurs qui nous font rêver. La soirée se scinde en trois parties, entrecoupée d'une pause « apéro-dinatoire » :

- des lectures diverses
- une rencontre avec une autrice ou un auteur
- des jeux de mots collectifs où la plus grande fantaisie est de rigueur.

Nous vous invitons à apporter un poème, une page, un texte, que vous désirez partager.

Le vendredi 31 mai à 18h30 à la Médiathèque.

Visite libre.

Concierto en Arena

Expérience audiovisuelle sensible, Concierto en Arena est un jardin suspendu où sable et musique s'épousent en une balade poétique. La délicate immersion dans l'image et le son invite à un voyage au gré des évocations et figures fugaces suggérées, offrant à l'intimité de chacun le loisir d'écrire l'histoire. On en revient troublé comme au sortir d'un rêve.

Tout public à partir de 8 ans.

Le 8 Juin 2024 à 18h30 à la Médiathèque.

Entrée libre. Réservation nécessaire.





Jardins en fête !

Journée nature & inauguration du cabanon Saint-Jean et des jardins partagés dimanche 12 mai

Une journée festive sur le thème de la nature, organisée par Libertalia, se tiendra le **dimanche 12 mai prochain**.

Depuis le Parc Adèle Clément jusqu'aux jardins partagés : un itinéraire balisé entre les deux lieux par des panneaux sur les fruits et légumes de saison sera réalisé par les enfants et les enseignants de l'école de Puy-Saint-Martin.

Au programme :

Dès 9h et toute la journée : troc aux plantes et aux graines, ateliers pour petits et grands dans le parc (Land Art, Cyanotype, fabrication de nichoirs à chauve-souris).

10h30 : balade plantes comestibles avec Mireille.

12h : pique-nique partagé, tiré du sac, dans le parc.

15h : « Bain de forêt » à 15 h avec Magalie.

17h : conférence gesticulée « Ma danse de la pluie » de Thaïs Grimaud à la salle des fêtes. Elle nous parlera de l'eau et de son voyage dans nos paysages.

19h : inauguration du cabanon Saint-Jean pour clôturer cette belle journée autour d'un apéro musical offert par la mairie dans les jardins partagés !

Sans oublier la buvette pour se désaltérer et le stand crêpes pour les gourmands qui seront présents devant la salle des fêtes tout au long de la journée.

JARDINS EN FÊTE!
 Journée nature & inauguration du cabanon Saint-Jean et des jardins partagés
12 MAI 2024
 Puy-Saint-Martin

Toute la journée dès 9 h

- Troc de plantes et graines
- Ateliers Land Art
- Fabrication de nichoirs à chauve-souris
- Ateliers Cyanotype

12 h
 Pique-nique partagé tiré du sac
 Parc Adèle Clément

10 h 30 Balade plantes comestibles

14 h Sieste sonore

15 h Bain de forêt

17 h
 Conférence gesticulée "Ma danse de la pluie" de Thaïs Grimaud
 Salle des fêtes

19 h
 Inauguration du cabanon Saint-Jean apéro musical aux jardins partagés

PETITE BUVETTE CRÊPES

Organisé par Libertalia
 Avec le soutien de la mairie de Puy-Saint-Martin
 Contact: assolibertalia@ecoma.fr

Cheminant par les Crêtes

Les hirondelles et la migration.

À l'automne, l'enfant voit les hirondelles se rassembler, tourner en rond, se poser sur les fils et tout à coup, elles ne sont plus là, les nids sont vides. L'enfant demande : où sont-elles ? On lui répond : elles sont parties au sud vers les pays chauds mais elles reviendront. Il guette leur retour, comme il guette le premier chant du coucou gris. On dit : le printemps est là...

La migration est un cycle annuel qui concerne des dizaines de millions d'oiseaux sur la terre.

À chaque automne les oiseaux migrateurs quittent leur territoire de reproduction et s'envolent vers leur zone d'hivernage, parfois situés à plusieurs milliers de kilomètres. Ils effectuent le voyage en sens inverse au printemps. Durant ces semaines ou ces mois de trajet, les oiseaux doivent traverser des barrières naturelles hostiles (mers, montagnes, déserts...), subir des conditions météo souvent difficiles, s'accommoder des vents, trouver des sites de halte leur permettant de « se refaire » et surtout trouver leur chemin.

Et les humains ne leur facilitent pas le voyage.

Les **installations industrielles** et l'**agriculture industrielle** détruisent leurs zones de repos et d'approvisionnement. La **pollution lumineuse** des grandes agglomérations est responsable de collisions mortelles, les **lignes électriques** tuent chaque année des centaines de grands migrateurs, les **chasseurs** déclarant *prélever des animaux sauvages au*

cours de leur voyage tuent chaque année 17 millions d'oiseaux sur le sol français (comptage ONCFS pour la saison 1998-1999).

Les **éoliennes** constituent également une source d'inquiétude lorsqu'elles sont implantées de manière inconsidérée : en ligne perpendiculaire aux axes migratoires et sur les crêtes. De nuit les risques de collision sont majorés par la visibilité réduite et l'éclairage des machines qui attire les oiseaux : les experts estiment que dans le couloir rhodanien dont nous faisons partie au moins 80 % de la migration se fait de nuit.

Le 17 février 2024, à Samarcande, la Convention sur la conservation des espèces migratrices, qui sont les plus touchées par l'activité humaine, a pris des engagements pour les protéger. Ce n'est pas gagné. À l'automne 1988 des centaines d'hirondelles ont fait halte sur les fils qui descendent de Peyret vers le Chemin de Chevière. Depuis leur population a terriblement chuté.

Mais bientôt, dans la journée, de petits groupes d'hirondelles vont passer au-dessus de nos têtes et le poème de notre enfance « *Ainsi jasant les hirondelles voyant venir la rouille aux bois* » nous reviendra.



La tarente de Maurétanie de Puy-Saint-Martin

Peut-être l'avez-vous déjà vue sur les façades des maisons du village par une chaude soirée d'été. Avec plus de 100 individus recensés,



Puy-Saint-Martin abrite l'une des plus importantes populations connues de ce gecko. Robuste, à corps aplati, sa tête porte de grands yeux à pupille verticale. Le dos est couvert d'écailles tuberculeuses. Les membres portent 5 doigts élargis dont la face inférieure est recouverte de lamelles adhésives transversales ce qui lui assure une parfaite adhérence. C'est une source d'inspiration pour les ingénieurs. La queue de l'animal se révèle fragile. Si par mésaventure elle venait à tomber, elle repoussera plus petite et plus lisse. La teinte de base peut s'éclaircir ou s'assombrir d'un moment à l'autre suivant l'humeur de la tarente. La coloration, généralement gris brunâtre ou gris blanchâtre, peut devenir très sombre avec des taches transversales. La face ventrale se montre claire.

Totalement inoffensif et de mœurs nocturnes, ce lézard se nourrit essentiellement d'araignées, de moustiques et autres insectes qui attirés par la lumière se regroupent autour des lampadaires. Une aubaine pour lui, et pour nous.

Originaire des régions chaudes, ce reptile remonte progressivement vers le nord favorisé par le réchauffement climatique et profitant des transports de marchandises.

Les beaux jours approchent, les tarentes seront bientôt de sortie, prenez le temps de les observer... sans les déranger et de vous émerveiller de cette nature qui nous entoure. Rappelons que cette espèce, comme tous les reptiles, est protégée par la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 et par arrêté du 22 juillet 1993. Interdiction sur tout le territoire national et en tout temps de détruire ou d'enlever les œufs ou les nids, de détruire, de mutiler, de capturer ou d'enlever, de naturaliser, de colporter, d'utiliser et de commercialiser cette espèce. Toute infraction à cette loi est passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Cheminant par les Crêtes



RECHERCHONS BÉNÉVOLES...

**VOUS DISPOSEZ D'UNE À DEUX HEURES PAR SEMAINE,
OU ÊTES DISPONIBLE POUR DES ACTIONS PONCTUELLES.
VOUS APPRÉCIEZ LES CONTACTS AVEC NOS AINÉS ...**



REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE DYNAMIQUE, MOTIVÉE ...

Contact : 04 75 90 14 85 – vieillirauvillage@gmail.com

Nous souhaiterions par cette occasion mettre à l'honneur toute notre équipe de bénévoles actuelle, certains présents depuis des années au sein de notre association, d'autres « recrutés » plus récemment et dont la présence est tout aussi précieuse.

Votre implication à tous est un atout majeur dans ce rôle de bienveillance que nous portons à nos aînés, pour leur permettre de bien vieillir chez eux le plus longtemps possible.

Vous êtes dévoués et consciencieux et notre association n'existerait tout simplement pas sans vous !!!

Alors MERCI !!!

Un merci plus particulier pour Jean-Marc qui se reconnaîtra et qui part je crois vers d'autres horizons. Merci pour ta grande générosité au cours de ces années, et bon vent à toi et Annie.

Mille mercis !

Fabien Merle, « constructeur ↔ fabricant

Par Claude Costechareyre

C'est ce que l'on retrouve sur la carte de visite de ce personnage discret et singulier qui développe sa créativité, dans une maison qui, il y a longtemps, a accueilli, de manière éphémère les tristes « chauffards de la Drôme », bandits et braqueurs qui défrayèrent la chronique dans les années 1905-1908.

Non, Fabien est bien plus qu'un constructeur-fabricant. C'est un artiste, au sens où il se frotte à la matière, essentiellement des matériaux ferreux, qu'il récupère et stocke dans « son tas » où se côtoient les objets les plus insolites. Artiste, pas vraiment, dit-il, car le mot le gêne avec ses connotations élitistes (c'est lui qui le dit). Artisan non plus, parce qu'il y a du métier, de la technique derrière l'ouvrage, alors qu'il se définit comme un « touche à tout » qui apprend sur le tas, en essayant, puis en faisant. Il ose, avec quelques réserves, le mot de créateur, dans le sens où il fait d'une chose, d'un objet, d'un matériau, une autre chose, sans d'ailleurs forcément la détourner de sa fonction d'origine. Il transforme, il embellit, au gré de son imagination. Rien n'est vraiment défini au départ, si ce n'est une pièce de récupération qui sert de déclencheur. Il laisse venir les sensations au fur et à mesure et l'œuvre se construit progressivement, par tâtonnements, par errances successives, jusqu'à ce que la réalisation finale lui plaise, lui convienne et qu'il éprouve un secret plaisir à en être l'auteur.

Ainsi, un cric de voiture, habillé de bois, devient une lampe de bureau ; un vieux vilebrequin de menuisier renaît sous la forme, peut-être d'une lampe de chevet ; une table carrée, d'un bois épais, restera une table, se verra consolidée d'une plaque de fer ronde, en son milieu, qui en change l'apparence. C'est simplement beau, agréable à voir, déconcertant parfois, un peu comme le personnage,



derrière les roulaquettes qui encadre son visage, les yeux bleus qui vous dévisagent et la voix douce qui s'égrène au fil de la discussion.

Fabien est un autodidacte perfectionniste, qui s'est construit hors l'école. Elle n'était pas faite pour son besoin de liberté, d'indépendance, son refus des conventions et des dogmes. Il y a quelque chose d'anarchiste en lui, dans sa manière de penser peut-être et qui se traduit naturellement dans sa façon de détourner les choses de ce qu'elles sont au départ. Tout cela pour autant, doit être pratique, utilisable, fonctionnel. Il se définit comme un manuel, un bricoleur qui exprimerait sa pensée, sa poésie, non par des mots, mais par des gestes qui créent, qui produisent et concrétisent matériellement, un univers bien à lui. Il se compare à un musicien qui ne connaîtrait pas le solfège, mais qui désormais maîtrise l'instrument, fait corps avec lui et peut improviser avec assurance et maîtrise.

Il n'est que de visiter sa maison pour mieux découvrir le décorateur de talent qui s'exprime à travers le mobilier reconstitué, l'agencement des objets, les couleurs. Ce sont sans doute les autres, ceux qui ont reconnu son talent, qui l'ont fait passer du statut de créateur à celui d'artiste, puisqu'il expose régulièrement et qu'on fait appel à lui pour agencer des espaces, comme ce médecin qui lui a demandé de repenser son bureau d'une manière tout à fait particulière.

Peut-être l'avez-vous croisé lors de la première édition de « Libert'art » au printemps 2023 ; vous pourrez le retrouver le 28 avril à Espeluche de 9h00 à 18h00 dans le cadre de « Ze Festival Nature et Peinture à Espeluche ». Vous pouvez aussi découvrir son travail sur le site de l'Atelier des créatrices : www.latelierdescreatrices.com sous le pseudonyme de Ploc-Ploc.



Mairie de Puy-Saint-Martin	1 place de la Mairie Lundi, mardi et jeudi : 9h00-12h30 Fermeture le mercredi Vendredi : 9h00-12h30, et 14h00-16h00	Tél. 04 75 90 16 70 / accueil@puysaintmartin.fr 07 87 15 16 13 (pour urgences hors heures d'ouverture de la mairie) Site internet de la commune : https://puysaintmartin.fr/fr/
Agence postale communale	Maison des Lettres Mardi : 9h00-12h00 Mercredi : 9h00-12h00 et 15h00-17h00 Jeudi 9h00-12h00 Vendredi : 9h00-12h00 et 16h00-18h00 Samedi : 9h00-12h00	Tél. 04 75 01 00 72 Levée du courrier : Lundi au vendredi : 12h00 Samedi : 11h30
Médiathèque Municipale	Maison des Lettres Mardi, mercredi et jeudi : 9h00-12h00 et 15h00-17h00* Vendredi : 9h00-12h00 et 16h00-18h00 Samedi : 9h00-12h00 Fermé les mardis et jeudis après-midi pendant les vacances scolaires	Tél. 04 75 90 28 08 / bibliopuy@gmail.com
Ecole	4, Grande Rue	Tél. 04 75 90 15 35
CCAS permanence	Sur rendez-vous à la mairie	04 75 90 16 70 / irene.maurin@puysaintmartin.fr
Amicale laïque Puy-Saint-Martin	8, Rue du 11 Novembre 1918	Tél. 06 72 00 58 95 ou 04 75 90 28 84 amicalelaïque.psm.roynac@outlook.fr
Périscolaire	Accueil périscolaire pour les enfants scolarisés sur Puy-Saint-Martin. 12h10-13h40 et 16h10-18h20	Tél. 06 82 94 11 93 andrea.borel@montelimar-agglo.fr
Assistant(e) social(e)	33 avenue d'Espoulette, Montélimar	Tél. 04 26 79 10 40
Conciliateur de Justice	Mardi après-midi à Puy-Saint-Martin sur RV (intervention gratuite)	Tél. 06 64 95 70 28 didier.lalanne@conciliateurdejustice.fr
Cabinet d'infirmiers	7 rue du 19 mars 1962	Tél. 04 75 98 92 18
Ostéopathe	Marianne Duligner Chemin des Mourrats	Tél. 04 75 04 89 76
Kinésithérapeute	Grégoire Cottin 100 Chemin de St Jean	Tél. 04 75 01 73 38
Hypnothérapeute	Cécile Bayard 11 rue des Rédis	Tél. 06 74 34 54 75
Pharmacie Centrale de la Valdaine	Route de Montélimar 26450 Cléon d'Andran	Tél. 04 75 90 12 02 https://www.pharmaciecentralevaldaine.fr/
Brigade de Gendarmerie	Route d'Aleyrac 26160 La Bégude-de-Mazenc	Tél. 04 75 46 22 06 cob.dieulefit@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Centre d'Incendie et de Secours de la Valdaine	1940 av de Fourège (route de Cléon) 26160 Saint-Gervais-sur-Roubion	Tél. 04 75 91 89 82



Date	Heure	Titre	Organisateur	Lieu
Dimanche 21 avril	Toute la journée	Foire aux fleurs et Jardins	PSM initiatives	Salle des fêtes et village
Mardi 23 avril	20h30	Cinéma	PSM initiatives	Salle des fêtes
Samedi 04 mai	Toute la journée	Fête du vélo	Cyclo-Club	Préfabriqués
Samedi 04 mai	20h00	Soirée jeux de société	Puy Média	Médiathèque
Dimanche 05 mai	14h00	Loto	Minots de chevrière	Salle des fêtes
Mercredi 08 mai		Cérémonie commémorative de l'armistice	Commune	Monuments aux morts
Dimanche 12 mai		Journée nature	Libertalia	
Jeudi 16 mai	18h30	Conseil municipal	Commune	Salle des fêtes
Dimanche 19 mai	12h00	Repas arménien avec danses et chants traditionnels	Commune	Salle des fêtes
Samedi 25 mai	9h00-12h00	Vide-livres	Puy Média	Médiathèque
Mardi 28 mai	20h30	Cinéma	PSM initiatives	Salle des fêtes
Vendredi 31 mai	18h30	Chemin des Mots	Puy Média	Médiathèque
Samedi 01 juin	Toute la journée	Bœuf de Puy	Commune	Salle des fêtes
Samedi 01 juin	20h00	Soirée jeux à la médiathèque	Puy Média	Médiathèque
Samedi 08 juin	18h30	Concierto en arena	Puy Média	Médiathèque
Dimanche 09 juin	Toute la journée	Elections Européennes	Commune	Salle des fêtes
Mardi 11 juin	20h30	Conservatoire de Montélimar « Spectacle des classes »	Commune	Salle des fêtes
Vendredi 14 juin	18h30	Spectacle fin d'année scolaire	Ecoles RPI	Salle des fêtes
Jeudi 20 juin	18h30	Conseil municipal	Commune	Salle des fêtes
Samedi 22 juin	12h00	Repas des chasseurs	ACCA	Salle des fêtes
Dimanche 23 juin	16h00	Fête de l'école de musique	Ecole de Musique	Salle des fêtes
Lundi 24 juin	18h30-20h30	Marché estival	PSM initiatives	Champ de Mars
Mardi 25 juin	20h00	Cinéma	PSM initiatives	Salle des fêtes
Vendredi 28 juin		Fête de l'école	Ecole	Parc Adèle Clément et Salle des fêtes
Lundi 01 juillet	18h30-20h30	Marché estival	PSM initiatives	Champ de Mars
Samedi 06 juillet	A partir de 20h30	Jazz au village	AAR	Parc Adèle Clément
Dimanche 07 au samedi 13 juillet	Toute la semaine	Semaine cyclo	Cyclo-club	Salle des fêtes
Lundi 08 juillet	18h30-20h30	Marché estival	PSM initiatives	Champ de Mars
Samedi 13 juillet		Repas dansant avec DJ	Comité des Fêtes	Salle des fêtes
Lundi 15 juillet	18h30-20h30	Marché estival	PSM initiatives	Champ de Mars
Mercredi 17 juillet	A partir de 20h00	Théâtre Le Fenouillet	Le Fenouillet	Kiosque
Jeudi 18 juillet	18h30	Conseil Municipal	Commune	Salle des fêtes
Jeudi 18 juillet	21h45	Cinéma en plein air	PSM initiatives	Salle des fêtes
Vendredi 19 juillet	9h00-12h00	Ludobus	Commune	Parc Adèle Clément et Salle des fêtes